DEPARTEMENT DU NORD Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 14.12/2022

-=-=-=-

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT DEUX DECEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal: 15/12/2022

<u>Etaient présents</u>: Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - François LO PRESTI - Brigitte HARLAUX.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Florence LIENARD qui a donné procuration à G. Cellier Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à D. Bussignies Isabelle HUBLART qui a donné procuration à JM Bernard

Absent(e):

Isabelle DELOBEL

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

<u>OBJET</u>: <u>SUPPRESSION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL</u> 2EME CLASSE

Considérant l'avis du CTPI placé auprès du CDG59 qui a donné un avis favorable, en date du 14.10.2022 ;

et après explications données, sur la suppression de deux postes d'Adjoint Technique Principal 2eme Classe -ATP2C- : 35H et 29h/s (agents pensionnés) ; le conseil municipal entérine, à l'unanimité, ces deux suppressions de poste, et le tableau des emplois est, alors ainsi, modifié à compter du 22/12/2022.

SERVICE ADMINISTRATIF

Attaché principal Temps complet: 1

Adjoint Administratif Principal 2 C Temps complet: 2

Adjoint Administratif Temps complet: 1

SERVICE TECHNIQUE

Adjoint Technique Principal 1ere Classe - ATP1C voirie, bâtiment Temps complet : 1 Adjoint Technique Principal 2ème Classe - ATP2C voirie, bâtiment Temps complet : 1

Adjoint Technique voirie, bâtiment Temps complet : 2

Adjoint Technique Principal 2ème Classe - ATP2C école-ménage-cantine Temps complet : 2

Adjoint Technique école-ménage-cantine Temps complet : 2 et Temps non complet : 4

Adjoint Technique école-ménage-cantine Temps non complet et non pourvu : 1

TOTAL: temps complet: 12 et temps non complet: 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille. Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 28.12.2022 Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 27.12.2022 Numéro unique de télétransmission ID 059-215905597-20221222-221227_D1844VD-DE Le Secrétaire, Thomas HALLUIN



Le Maire, Bruno CELLIER